

## AVIS DE COURSE

### Régate de ligue - Open de Picardie

**Prescription de la FFVoile :**

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course. Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

### Régate grade 5B – Régate de ligue - Open de Picardie

#### Club de Voile de Tergnier

#### Plan d'eau de La Frette      10 septembre 2023

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### 1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux
- 1.3 - la sécurité et l'équipement : le port du gilet de sauvetage est obligatoire

#### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 8h00 le 10 septembre 2023 au club house du CV Tergnier
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique sur la page Facebook et le site internet du CV Tergnier et sur demande à [cvtergnier@gmail.com](mailto:cvtergnier@gmail.com)

#### 3 COMMUNICATION

- 3.1 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes avec les règles sanitaires en vigueur le jour de la régata.
- 4.1 ET L'épreuve est ouverte à tous les bateaux :
  - Dériveurs : IND (toutes séries dériveurs Solitaires et doubles)
  - Multicoques : INC (toutes séries multicoques)
  - Dériveurs Catégorie LK Kids : Optimist ; Open Skiff etc.

## 4.2 Documents exigibles à l'inscription :

### 4.2.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide  
ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
  - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
  - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

### b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

### c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

### 4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

### 4.3 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription.

### 4.4 Les inscriptions tardives seront acceptées jusqu'à 10h30 le jour de la course.

## 5 DROITS A PAYER

Droits à payer de **2€** par équipage.

## 6 PUBLICITE

Sans objet.

## 7 PROGRAMME

### 7.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
10 septembre 2023	8h00	10h30

### 7.2 Nombre de courses : **Courses à suivre**

### 7.3 L'heure du signal d'avertissement de la première course : **10h30**

### 7.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **16h00**

## 8 LIEU

### 8.1 *Club de Voile de Tergnier – 2 chemin de la Prairie (en arrivant dans la rue de la Prairie, tourner à gauche avant le parking de la base et longer le plan d'eau jusqu'au fond)*

### 8.2 La zone de course sera jointe aux annexes.

### 8.3 Le jour de la régata, il sera demandé de stationner les véhicules à l'extérieur de la base nautique, seules les remorques pourront être amenées à l'intérieur.

## 9 LES PARCOURS

*Les parcours seront de type triangulaire :*

- Catégorie Kids : Départ, 1, 2, 3, 1, 3, Arrivée.
- Catégories IND & INC : Départ, 1, 2, 3, 1, 3, 1, 2, 3, Arrivée.

## 10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 11 CLASSEMENT

11.1 Deux courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

11.2 Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

11.3 Quand de 3 à 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

11.4 Quand 7 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

## 12 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux des accompagnateurs devront respecter la charte de l'entraîneur.

Le gilet de sauvetage est obligatoire sur les bateaux accompagnateurs.

## 13 PROTECTION DES DONNÉES

### 13.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### 13.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 14 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 15 PRIX

Prix et lots divers.

## 16 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

**Club de Voile de Tergnier**

*Maxence Thevenot*

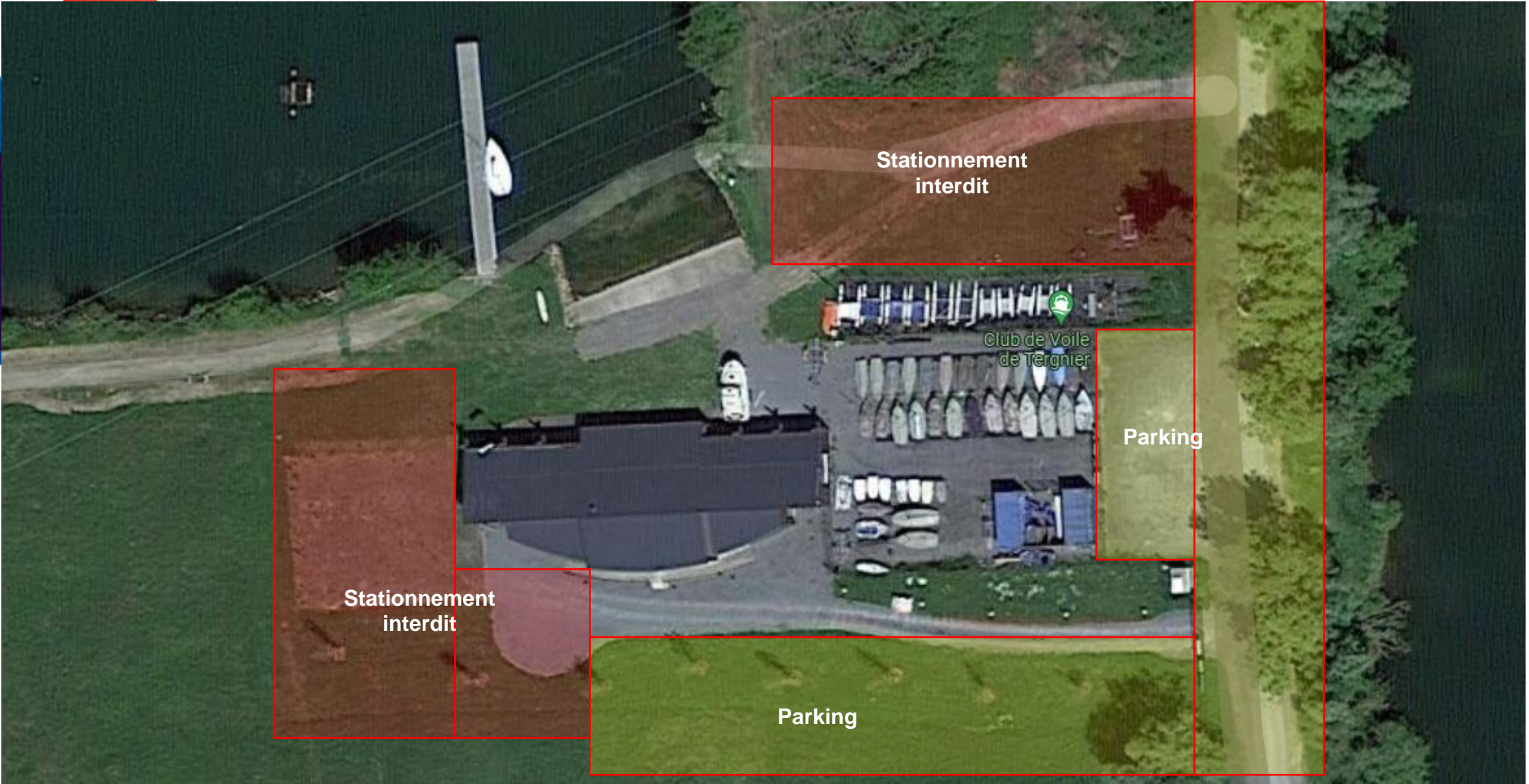
[cvtergnier@gmail.com](mailto:cvtergnier@gmail.com)

06.23.61.68.88

Facebook : Club de Voile de Tergnier

Instagram : cvtergnier





Stationnement  
interdit

Club de Voile  
de Tergnier

Parking

Stationnement  
interdit

Parking



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE**  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F., du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72